

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 7 février 2016

Dossier de presse

Sécurité pour le Carnaval 2016



Contact presse

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Pour les jours gras du Carnaval 2016, le dispositif de sécurité est renouvelé pour assurer des conditions sereines au déroulement de la manifestation. A Fort-de-France, ville dans laquelle se dérouleront 4 jours de festivités, un partenariat étroit entre l'État et la Mairie est mis en place. Les services de sécurité de la préfecture s'impliquent également lors des manifestations du Lamentin et du Vauclin.

MESURES PRÉVENTIVES ADOPTÉES POUR UNE VIGILANCE ACCRUE

➤ Les flux de circulation régulés pour l'accès au centre-ville de Fort-de-France.

La circulation et le stationnement sur l'itinéraire réservé au carnavaliers seront interdits de 13h à 19h : boulevard Général de Gaulle, boulevard Allègre, rue Ernest Desproges, boulevard Alfassa, boulevard chevalier de Sainte Martine, et la rue Bouillé ; ainsi que le boulevard Adhémar Modock (accès secours).

Des liaisons maritimes avec les vedettes Tropicales au départ des Trois-Ilets sont mises en place.

Des navettes par bus (CFTU) relient des parkings relais gratuits (Carrefour Dillon, Monsieur Bricolage Dillon, Parking du Stade de Dillon, Centre commercial Le rond point, Weldom) au centre ville (PASS CARNAVAL 3€), de 13h30 à 20h.

2 parkings motos seront ouverts (Parc Vinci Pointe Simon et parking quai ouest).

➤ Une présence renforcée pour rappeler les règles de sécurité

Des points de filtrage à l'entrée du circuit sont mis en place. Les agents de sécurité sont autorisés, par arrêté préfectoral, aux palpations de sécurité, à des inspections visuelles et à la fouille des bagages à main.

Par arrêté municipal, la détention et la vente de bouteilles en verre sont interdites. Des contrôles seront réalisés auprès des vendeurs par les services de sécurité, et également par les services de la DAAF (contrôles sanitaires) et de la DIECTTE (contrôle des marchandises).

Cette année, compte tenu du contexte Vigipirate renforcé, le préfet de la Martinique a pris un arrêté (n° 260116-01 du 29 janvier 2016) interdisant, durant la période des festivités et parades du Carnaval de Martinique comprise entre le 30 janvier et le 10 février 2016, la vente d'armes factices et d'artifices de divertissement quelle qu'en soit la catégorie, y compris les pétards, susceptibles de mettre indirectement en danger les spectateurs, dans le périmètre réservé du circuit des parades carnavalesques.

Les carnavaliers devront déposer ces objets aux points de filtrage.

A Fort de France :

L'accueil et l'encadrement du public sont assurés par des commissaires du carnaval, les agents de prévention et de médiation de la ville (tee-shirts orange) et d'agents de sécurité.

Au départ des Trois îlets, des équipes de gendarmeries seront déployées.

Contact presse

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

► Mise en place d'un dispositif d'encadrement des véhicules dits « bwadjacks »

Les propriétaires de ces véhicules ont dû ainsi présenter un contrôle technique conforme, une assurance pour la durée de la manifestation et un laissez-passer délivré par la mairie. Ce laissez-passer passé est limité aux manifestations se déroulant à Fort-de-France, du samedi 6 au mercredi 10 février 2016.

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ CIVILE CARNAVAL 2016

UN DISPOSITIF DE SECURITÉ GARANT DU BON ORDRE

En parallèle des services mobilisés par la mairie de Fort-de-France, police municipale, associations de secouristes, AMU (agents de médiation urbaine), agents de sécurité, l'État mobilise les services de la Police nationale, de la gendarmerie, du SDIS, et du SAMU.

Sur Fort de France, le Lamentin et au Vauclin, plus de 300 policiers nationaux et gendarmes seront mobilisés sur les 4 jours du carnaval.

ACTIVATION DU PCO (POSTE DE COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL) POUR FORT-DE-FRANCE ET VAUCLIN

Un poste de commandement opérationnel est activé au centre de supervision urbain de Fort -de-France durant les 4 jours gras. Cette cellule regroupant les principaux acteurs de la sécurité civile et placée sous l'autorité du préfet, assure la coordination et la gestion de la manifestation en lien étroit avec la mairie de Fort-de-France.

Le PCO bénéficie du retour des vidéos-protection de la Ville.

Un PCO sera également activé à l'occasion de la parade du sud au Vauclin le lundi gras. Il est placé sous l'autorité du sous-préfet du Marin.

Concernant les autres communes, le maire coordonne les moyens de sécurité.

Composition du PCO :

Représentant du corps préfectoral ; police ; SDIS ; mairie Fort-de-France ; police municipale ; agents de médiation urbaine

Missions du PCO :

Coordination des moyens ; s'assurer du bon déroulement de la manifestation avec notamment, le retour par images des caméras de vidéo-protection ; mise en place et lever du barriérage

En outre, le matin de chaque jour gras, des groupes de visites composés d'élus et responsables techniques de la ville de Fort-de-France, des forces de police, des pompiers, de la Préfecture et autres services de l'État compétents vérifient la complète sécurité du circuit emprunté par les carnavaliers.

Contact presse

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

LES CHIFFRES DU CARNAVAL 2015

L'édition 2015 a rencontré un franc succès auprès de la population durant la période du 15 au 18 février 2015, particulièrement au sein de la capitale :

- dimanche 15 février : 45 000 personnes à FdF (3 000 personnes au Lamentin).
- lundi 16 février : 20 000 personnes à FdF (entre 4 500-6 000 personnes au Lamentin). En parallèle, la parade du Sud organisée cette année à Rivière-Pilote a compté près de 20 000 participants, nécessitant le concours de 140 gendarmes et l'activation d'un Poste de Commandement Opérationnel placé sous la responsabilité du sous-préfet de l'arrondissement du Marin.
- Mardi 17 février : **plus de 100 000 personnes à FdF**, un record jamais égalé, sans incident majeur à déplorer tant en matière d'ordre public qu'en matière sanitaire
- Mercredi 18 février : 70 000 personnes (5 000 personnes au Lamentin).

Sécurité publique :

Au total, 163 armes par destination ont été saisies par la DDSP durant les 4 jours (contre 241 armes en 2014).

Interventions sanitaires :

En 2015, les secours ont géré 90 prises en charge par les postes de secours et 9 évacuations vers le CHUM ou la MFME (contre 57 prises en charge et 10 évacuations en 2014).

Contact presse

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr